



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 8 MARS 2026

Dimanche 08 mars 2026 – INSEP (Amphithéâtre Pierre de Coubertin)

Formulaire de Procuration à remplir et à transmettre, impérativement au plus tard le
vendredi 20 Février 2026 (date de réception) par mail à : event@fftda.fr

En cas de vacance ou d'indisponibilité pour quelque raison que ce soit, le délégué suppléant remplace le délégué titulaire.

En cas d'indisponibilité des délégués départementaux titulaire/suppléant, une procuration peut être donnée à un délégué titulaire ou suppléant d'un département de la même région.

En cas d'indisponibilité des délégués départementaux des territoires ultra-marins titulaire/suppléant, une procuration peut être donnée à un autre délégué titulaire ou suppléant de n'importe quel département.

Un délégué titulaire ou suppléant ne peut détenir qu'une seule procuration.

ABSENCE

Je soussigné(e) Mme ou M

Licencié(e) au club (Nom et N° d'affiliation) :

Délégué(e) des clubs du département de :

Ligue :

Serais dans l'impossibilité de participer à l'assemblée générale ordinaire du 09 Mars 2025.

POUVOIR

En mon absence, je donne pouvoir à :

Madame/Monsieur :

Délégué(e) titulaire ou suppléant(e) du département de :

Ligue :

Licencié au club (*Nom et N° d'affiliation*)

qui accepte le mandat pour me représenter lors de l'assemblée générale ordinaire du 08 Mars 2026.

Fait à.....

Le.....

Nom, prénom et signature
du délégué(e) qui donne le pouvoir

Nom, prénom et signature
du délégué(e) qui reçoit le pouvoir

Pour demeurer valable, le présent mandat doit être accompagné d'une copie du passeport sportif de chacun(e) des deux délégué(e)s (page de garde)